



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 25 avril 2017

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 20h00

Appel: 39 membres présents, 13 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Maud Carrard Gay
	Pierre-François Charmillot
	Rémi Founou
	Yves Guisolan
	Ameur Jalleb
	Pierre Maeder
	Nicolas Mivelaz
	Véronique Perrelet
	Dominique Perren
	Cécile Rod
	Philippe Rosset
	Catherine Safi
	Lucette Schmutz
Non Excusés	
	Jamal Laksiri
	Arbenita Zejna

Le quorum est atteint: 71%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 7.
4. Election d'un délégué à l'AIER (UDC).
5. Election d'un délégué au SIDERE (UDC).
6. Election d'un suppléant pour le Conseil Régional (Vert-lib).
7. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 15 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la rénovation et la transformation de l'ancienne Cure de Rolle en UAPE – Nomination d'une commission ad hoc.
8. Préavis municipal 2016-2021 N° 13 – Plan de quartier Sous-Bellefontaine – adoption des modifications soumises à l'enquête complémentaire – Rapport de la CPU et prise de décision.
9. Motion Aude Weber « Promotion de l'artisanat à Rolle ».
10. Associations intercommunales.
11. Divers et propositions individuelles.



Conseil Communal de Rolle

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 7 car le préavis ne sera pas traité par une commission ad hoc mais par la Cofin. Il est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2017

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission du conseiller UDC Alexandre Besson avec effet immédiat. Il rappelle ensuite les élections du 30 avril.

3. Communications de la Municipalité

Mme Choulat Pugnale fait état de quelques soucis au Port. La digue s'est affaïssée sur plusieurs mètres à cause de vibrations dues aux travaux destinés au ponton et des enrochements ont été touchés, ce qui a provoqué un effet domino. Elle sera consolidée par des injections de béton, sachant qu'elle était déjà fragile au niveau des joints et devait de toute façon être consolidée. Les boues donnent également quelques soucis car 4'000 m3 sont à traiter sans que l'on sache comment. La législation à ce propos a changé le 1^{er} janvier 2016, date avant laquelle jusqu'à 5% de matière organique dans ces sédiments étaient acceptés pour les mettre en DCMI, mais depuis le 1^{er} janvier 2016 ce ne sont plus que 2% de matières organiques qui sont acceptés. A Rolle les sédiments contiennent entre 3 et 4% de matières organiques. Pour le traitement de ces boues, par m3 de sédiment il y a Fr. 400.- de surcoût, sachant qu'il y a 4000 m3 à traiter. La DGE ne voulant pas prendre la décision elle-même, le cas est remonté jusqu'au niveau fédéral qui a confirmé que les boues pouvaient être déposées à la décharge DCMI à Eysins. A propos des places d'amarrage, le délai du 1^{er} juillet pourra être tenu pour les locataires qui en disposent déjà.

Mme Weber Mayerat se demande dans quelle mesure ce ne serait pas à l'entreprise adjudicataire ou au bureau d'ingénieurs qui a réalisé l'étude, et qui auraient dû prévoir, de prendre en charge les coûts supplémentaires engendrés. La commune peut-elle voir avec ses avocats à qui il revient de payer ces travaux supplémentaires?

Mme Choulat Pugnale répond que le coût de consolidation de la digue sera prélevé dans les divers et imprévus, qui ont été budgétés à hauteur de Fr. 500'000.-. Elle accorde toute sa confiance au bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel qui avait d'ailleurs soulevé le fait qu'il y avait un risque. Le risque a été pris sachant que la largeur du chenal de 19 m devait absolument être conservée.

M. Fluhr abonde dans le sens de Mme Weber car l'on se retrouve une nouvelle fois dans une situation où on nous annonce du « pas prévu » et quand une digue est connue pour avoir 180 ans d'existence, on peut imaginer qu'il y a des sondages à faire pour ne pas avoir de surprises de dernière minute. La question est de savoir si le risque a été indiqué et s'il n'y a pas un moyen de faire fonctionner une assurance ou de faire participer les différentes parties.

M. Haldimann informe que le 15 mars les associations rolloises ont été réunies pour leur présenter le nouveau système de location de salles ainsi que le fonctionnement pour l'obtention des subventions. Lors de cette soirée un événement a eu lieu; l'USL, par son président, a annoncé sa résurrection. La Municipalité va donc prendre contact avec lui.

M. Echenard évoque le sujet des déchets qui ont passé de 509 kg par habitant en 2015 à 519 kg par habitant en 2016, ceci étant dû essentiellement à la récolte des déchets méthanisables et à ceux de jardin, puisqu'ils ont augmenté de 113 kg/habitant en 2015 à 120 kg en 2016, en lien avec la température et la pluviométrie qui influencent leur volume. Par contre, le coût total d'élimination des déchets a sensiblement baissé puisqu'il a passé de Fr. 182.- par habitant en 2015 à Fr. 177.- en 2016, une valeur plus retrouvée depuis 2006. En ce qui concerne la taxe au sac, de l'ordre a été mis dans la procédure et grâce à un contrôle minutieux, depuis 2015 toutes les entreprises rolloises sont taxées, y compris celles qui avaient été exemptées à l'époque. En raison de l'arrêté du TF au sujet d'une entreprise du Mont-sur-Lausanne, la Commune a pu taxer bien des entreprises ayant bénéficié à



Conseil Communal de Rolle

l'époque d'une exonération. En 2016 c'est tout le reste, comme les exemptions, qui est taxé, et le ratio étant meilleur les taxes ne seront pas augmentées pour l'instant.

M. Jaquet prend la parole au sujet du projet de fusion des communes de Rolle, Tartegnin et Essertines pour lequel une étude préliminaire a été conduite en janvier et février; en mars et avril il s'agit de faire des recherches pour trouver et engager un chargé de mission et des membres des municipalités ont été désignés selon des thèmes qui sont: administration et RH - finances et taux d'imposition - aménagement du territoire et mobilité - patrimoine et investissements - infrastructures, canalisations et routes - associations intercommunales - manifestations et sociétés locales - règlements et tarifs - armoiries, bourgeoisie, origines et noms - aspects émotionnels, communication et identité. Suite aux premières séances un comité de pilotage a été désigné, composé des trois syndics et d'un membre de chacune des municipalités concernées. Son premier objectif est de désigner un chargé de mission qui sera bientôt nommé. Ce comité a décidé de présenter un projet de fusion à la population des 3 communes en date du 24 août 2017. Le Comité et les communes ne pouvant pas porter ce projet à eux seuls, ils ont besoin de toute l'aide que les conseillers et les citoyens voudront bien apporter, par exemple dans les groupes de travail qu'il vient d'énumérer. Un site internet est d'ailleurs à disposition www.3communes.ch. L'objectif est de présenter le projet de fusion en votation avant la fin de la législature.

4. Election d'un délégué à l'AIEP (UDC).

Le Président présente la candidature de Mme Marjorie Petit qui est élue à l'unanimité.

5. Election d'un délégué au SIDERE (UDC).

Le Président présente la candidature de Mme Marjorie Petit qui est élue à l'unanimité.

6. Election d'un suppléant pour le Conseil Régional (Vert-lib).

Le Président présente la candidature de M. Jean-Pierre Roland qui est élu à la majorité.

7. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 15 – Demande d'un crédit de construction complémentaire pour la rénovation et la transformation de l'ancienne Cure de Rolle en UAPE.

Le préavis sera traité par la Cofin.

8. Préavis municipal 2016-2021 N° 13 – Plan de quartier Sous-Bellefontaine – adoption des modifications soumises à l'enquête complémentaire – Rapport de la CPU et prise de décision.

M. Bréchon, rapporteur de la CPU, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le Président ouvre la discussion sur le fond puis la reforme, la parole n'étant pas demandée. Il passe alors au vote qui montre que les conclusions du préavis municipal N° 13 sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis de la municipalité du 22 novembre 2016
- entendu le rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'adopter les modifications du PQ « Sous-Bellefontaine » et de son règlement
- 2- D'adopter les réponses aux opposants.

Le Préavis N° 13 est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Ainsi délibéré en séance le 25 avril 2017

9. Motion Aude Weber « Promotion de l'artisanat à Rolle ».

Cette motion étant soutenue par plus de 5 conseillers, le Président ouvre la discussion.

Mme Weber explique que pour elle une ville vivante doit fournir toutes sortes de services, des logements pour tous et aussi des artisans au service de la population. En fait depuis quelques années tous les lieux où les artisans pouvaient s'établir ont disparu et elle craint qu'il n'y ait plus aucun endroit sur la commune pour les accueillir. Une commune qui ne comporte que des entreprises ou des commerces volatiles, comme c'est la règle de l'économie actuellement, est une ville sans âme. La nouvelle forme d'économie devrait être concrète et proche des gens, et on remarque que de plus en plus de clients souhaitent soutenir l'agriculture locale; c'est une attitude citoyenne que de permettre à de petits artisans locaux de trouver des ateliers à loyers abordables afin qu'ils puissent pérenniser leur entreprise. Cette motion est une motion citoyenne.

Mme Tecon confirme que la Municipalité est bien consciente de cette problématique qui existe dans le district, voire même au-delà. Au niveau du canton, une étude qui aurait dû déjà faire l'objet d'une présentation aux autorités communales est en route sur les zizas – zones industrielles, zones artisanales – et le canton a déjà répertorié sur tout le district de Nyon, entre autre, les besoins en artisanat et industrie ainsi que les disponibilités. Au niveau de la région il existe un projet depuis longtemps au sujet du gros artisanat bruyant avec nuisances tel que des menuiseries pour charpentes, que la population n'accepte plus à proximité des habitations. Le projet de rachat de terrains près de Bursins est envisagé pour de telles implantations. Au niveau communal on y travaille également et il y a la parcelle idéale, proche de l'autoroute, qui aurait dû se libérer depuis quelques années déjà; il y a également celle qui jouxte l'usine Tesa mais qui malheureusement n'est pas à vendre même si la commune a déjà présenté des offres. Toutefois sur cette parcelle se développe aujourd'hui un projet concret qui ne dépend pas de la Municipalité mais qui se fait en collaboration avec des artisans. L'affectation du bâtiment Tesa se fera en mode artisans, artistes, culture et paraculture et une commission planche actuellement sur l'étude de cette affectation. Tout cela se travaille déjà, hors motion, alors que la motion est extrêmement contraignante puisqu'elle demande la dépose d'un préavis. Les municipaux, qui ont déjà beaucoup de travail hors préavis, estiment que ce sujet est déjà pris en compte.

Mme Weber Mayerat aimerait savoir à propos de la mixité entre l'artisanat et l'artistique si les considérations prennent en compte le fait que les artistes peuvent s'établir dans d'autres zones que «les artisanales», ce qui n'est pas le cas des artisans. Elle souhaite voir dans ces zones une majorité d'artisans qui sont les parents pauvres de la commune alors qu'il favorisent la vie et le mouvement dans une commune, ce qui n'est pas le cas des emplois dans les bureaux par exemple. On a besoin d'eux.

La coopérative qui pourrait être lancée par la commune pourrait permettre de pérenniser les activités des artisans qui sont mis à mal dans notre pays où les coûts des locaux sont tellement élevés. Il faut pouvoir faire face à la concurrence étrangère et pour que les clients d'ici puissent acheter local il faut que les artisans puissent produire à des coûts intéressants avec des charges supportables.

M. Hay, qui vient de rentrer de Chine, a pu voir de quelle façon vivent les gens sur place et il est sensible à la réponse de la Municipalité qui manifestement a déjà pris en compte le genre de préoccupations évoquées dans la motion. Il est assez tenté de lui faire confiance sur ce sujet qui est compliqué. Il insiste sur le fait qu'il fait confiance à la Municipalité parce qu'il tient beaucoup à ce que l'artisanat puisse rester à Rolle, artisanat qu'il ne néglige pas et qu'il ne veut pas cacher sous un tapis, mais la Municipalité a les outils en main pour traiter ce sujet.

Mme Tecon, au sujet du bâtiment Tesa où la mixité pourra exister, explique que la commission nommée comprend autant d'artisans que d'artistes, et qu'on pourrait entreprendre une démarche participative pour que ce soit un endroit où existera la pluralité. A propos de la coopérative et des artisans, elle aimerait savoir pourquoi les artisans et pas par exemple les commerçants...

M. Bréchon stipule que selon la motion il n'est pas question de créer une coopérative mais la demande repose sur l'acquisition de terrains en zone industrielle ou le déclassement pour les convertir en zone



Conseil Communal de Rolle

industrielle ou d'activité. Le but de l'opération étant, comme pour le terrain du Maupas, de donner à la coopérative qui sera choisie, un droit de superficie. Dans ces conditions-là l'opération est viable. Il est vrai que le coût des terrains est vraiment exorbitant et les loyers engendrés sont inabordables pour les artisans.

Mme Weber Mayerat estime que la Municipalité pourrait soutenir les artisans plutôt que les commerçants car ceux-ci ont le choix de vendre des biens très bon marché produits à l'étranger, ce qui n'est pas le cas des artisans.

M. Paley rappelle l'occasion manquée avec le quartier Schenk où des terrains proches de l'autoroute pourraient accueillir de l'artisanat bruyant.

Le Président clôt le débat et passe au vote sur l'acceptation de la motion. Le résultat du vote est que la motion est refusée par 16 non, 15 oui, 6 abstentions.

10. Associations intercommunales.

M. Bréchon donne des nouvelles de la dernière séance du Conseil intercommunal à Dully où l'assemblée a accepté les 2 premiers préavis sur le DISREN qui concernent la région Rolle et environs. Le premier concerne une demande de crédit de Fr. 55'000.- pour l'étude de la Maison du Vin de la Côte et le second concerne une demande de crédit de Fr. 40'000.- pour l'étude de réalisation d'une liaison mode doux entre la gare de Rolle et Mont sur Rolle. Ces deux préavis ont été acceptés à la quasi unanimité. Concernant la Maison du Vin, pour un budget de réalisation estimé à 5 mios, la part régionale sera d'1 mio (20%), les 80% restants étant assurés par des tiers, Canton, Confédération et privés.

M. Fluhr fait un compte-rendu de la dernière séance tenue pour ENJEU, dont les deux points principaux concernaient des demandes de crédits complémentaires qui ont été acceptés à la quasi unanimité. Il le redit ce soir, le premier crédit complémentaire concernait le Martinet à Rolle pour lequel on a construit un bâtiment d'une valeur de 4 mios env. sur lequel sont venus s'ajouter Fr. 680'000.- d'honoraires d'architectes et d'intervenants divers + un crédit d'étude colossal à l'époque de Fr. 800'000.- env. Le crédit complémentaire demandé était relativement modeste mais concernait un certain nombre de points pour lesquels une nouvelle fois on nous répond qu'on ne savait pas et qu'on ne pouvait pas prévoir. Pour lui certaines des réponses étaient insatisfaisantes même s'il était normal de voter le crédit puisque les dépenses étaient déjà faites. C'est ici l'occasion de rappeler que l'on a des enjeux financiers énormes dans certains sujets dont doivent traiter les conseillers communaux, et cela exige de prendre le temps de lire, de comprendre et d'interroger des personnes concernées, parce qu'avec des montants pareils la réponse systématique «on ne pouvait pas savoir et on ne pouvait pas prévoir» n'est pas acceptable. Il y avait à voter un second crédit complémentaire qui concernait le collège de Gilly et il rappelle que le bâtiment vaut 15 mios env. et que le crédit était de Fr. 540'000.- environ. Il estime que le rapport entre ces deux chiffres et ceux relatifs au Martinet montrent un décalage assez colossal et inexplicable. Cette deuxième demande de crédit concernait un déplacement ou un concept nouveau à trouver pour l'unité d'accueil de la petite enfance pour laquelle le préavis indiquait qu'une étude très sommaire avait été conduite à l'époque. Il estime une nouvelle fois qu'au vu du crédit d'étude de Fr. 540'000.- il aurait dû être possible de réfléchir également à fond à l'emplacement de l'UAPE. Une nouvelle fois le crédit a été voté à l'unanimité sauf une voix, et cela montre que l'on a le devoir de ne pas laisser carte blanche à des commissions dont les membres n'ont pas d'intérêt pour le sujet et ne prennent pas le temps de l'étudier ou n'ont pas les compétences nécessaires. Etre membre d'une commission exige de s'y investir.

M. Schatzmann complète l'intervention de M. Fluhr en indiquant que la commission des finances d'ENJEU s'est penchée et a relevé, comme l'a fait M. Fluhr, un certain nombre de points frisant l'amateurisme. L'argent des crédits complémentaires étant déjà dépensé il fallait bien trouver une solution. On peut espérer que l'amateurisme qui prévalait dans certaines organisations à l'époque, semble-t-il, ne devrait plus exister à présent dans la nouvelle organisation. Une mauvaise coordination entre les anciennes ASPAIRE et ARAERE ont conduit à ce genre de résultats que l'on ne peut que déplorer.

M. Micello, en tant que membre de la commission des finances d'ENJEU, dont trois rollois font partie, déplore que cette commission se soit réunie toujours un peu dans l'urgence, ce qui est plutôt



Conseil Communal de Rolle

désagréable, et surtout qu'elle soit le plus souvent mise devant le fait accompli puisque les crédits sont déjà dépensés et qu'elle n'a plus le choix. Ils vont essayer de travailler avec ce qu'ils ont pu apprendre de la Cofin rolloise, pour avoir une visibilité à moyen terme. Il est d'ailleurs un peu inquiet, n'ayant toujours pas reçu de chiffres et de documentation pour l'étude prochaine des comptes. Il relève l'initiative du syndic qui a essayé de mettre en place une séance de préparation pour le dernier conseil intercommunal d'ENJEU et la salue, car il est nécessaire pour cette association qui est celle dont l'impact financier pour la commune de Rolle est le plus important, que les rollois aient la bonne et la même information pour qu'on puisse sensibiliser certains aspects dans le travail des préavis et dans l'élaboration des projets qui sont colossaux.

Mme Bermejo Dubois trouve que les constats précédents sont choquants et aimerait l'avis des membres de cette association intercommunale. Que pourrait-on entreprendre, par exemple solliciter le Codir ou organiser des réunions extraordinaires de façon à être proactifs plutôt que seulement constater les dégâts et subir.

Le Syndic tient à pérenniser les réunions préparatoires aux séances et il faudra être vigilant. La Municipalité a constaté qu'au niveau du Comité de direction des décisions sont prises qui ne semblent pas être toujours portées devant le Conseil intercommunal; ce ne doit pas être un Comité de direction qui travaille tout seul mais il y a derrière lui des citoyens qui doivent comprendre le pourquoi des dépenses.

Mme Vollenweider revient sur le sujet des communications depuis le Codir car un courrier a été transmis aux parents d'élèves au sujet du paiement des repas. Il y a eu une séance le 29 mars durant laquelle les délégués n'ont pas du tout été informés par la commission en charge du sujet de l'envoi de ce courrier qu'ils n'ont appris que le soir précédent. Est-ce que la Municipalité pourrait ce soir en parler afin que les délégués puissent répondre correctement aux questions des parents?

M. Haldimann reconnaît l'énorme erreur de communication à propos de ce courrier. Il a en fait été décidé d'homogénéiser les coûts de cantines pour les enfants de 1p à 6p. Il faut savoir que sur le territoire des communes d'ENJEU il y avait des coûts différents, notamment entre Mont-sur-Rolle (Fr. 13.-) et Rolle (Fr. 10.-). Le coût du repas est de Fr. 10.- auquel il faut ajouter le coût de surveillance. Diverses discussions ont été menées au sujet de différents projets et le Codir s'est positionné pour le projet qui consiste à dire qu'il y aura un coût de repas en fonction du revenu brut des parents. Il faut bien penser que ENJEU regroupe à peu près 14'000 personnes et que cette façon de faire est la plus efficiente, entre autre pour ne pas entrer dans une forme de concurrence avec les UAPE, mais également en tenant compte de diverses subventions. Le prix des repas ira de Fr. 10.- à Fr. 14.-, selon le revenu des parents.

M. Deruaz estime la discussion délicate car elle devrait avoir lieu à ENJEU et non pas au Conseil communal de Rolle, mais puisqu'elle se présente ici il aimerait savoir quel est le coût administratif lié à cette décision. Cette discussion a déjà eu lieu lorsqu'il a été décidé d'ouvrir le premier restaurant scolaire à Rolle et après étude complexe on en était arrivé au fait que cette mesure coûtait beaucoup trop cher à mettre en œuvre par rapport aux différents prix dus par les parents.

M. Haldimann, pour ne pas se fourvoyer dans les chiffres, répondra à cette question lors de la prochaine séance du Conseil.

M. Buvelot demande, étant donné que le Casino est un établissement public rollois, si la prochaine fois qu'il ira y manger des filets de perches il devra amener avec lui sa déclaration d'impôts?

M. Haldimann répond par la négative.

M. Micello constate qu'avec le nouveau restaurant de production et le niveau d'exigence du cahier des charges, le coût du repas a augmenté. Il faut rajouter à ce prix augmenté les coûts administratifs et opérationnels de l'association. Auparavant c'était la commune de Rolle qui distribuait les tickets des cantines scolaires et aujourd'hui chaque élève reçoit une carte magnétique qui se recharge à des bornes ce qui engendre des surcoûts importants. Ce n'est pas une directrice opérationnelle seulement qui pourra faire tout le travail et des postes s'ouvrent au fur et à mesure et tant mieux car l'association doit tourner. Il revient sur les propos de Mme Bermejo et se demande ce que l'on pourrait bien faire. Les séances du Conseil intercommunal d'ENJEU sont des boîtes d'enregistrement. Les préavis sont déposés, un rapport s'ensuit et est validé sans discussion, ceux qui se lèvent étant les empêcheurs de



Conseil Communal de Rolle

tourner en rond. Il invite les membres de cette association à avoir les mêmes débats que ceux qui ont cours lors des séances du Conseil communal de Rolle. En fin de compte ces associations sont des émanations des conseils communaux, et pour jouer le jeu de la démocratie jusqu'au bout il faut que ces débats aient lieu là où c'est leur place et non pas dans les divers et propositions individuelles du Conseil communal de Rolle. Il invite vivement les membres des associations à faire part de leurs inquiétudes et interrogations, quitte à passer pour des empêcheurs de tourner en rond.

M. Haldimann rejoint les propos de M. Micello.

M. Echenard profite de souligner un message; en tant que président du SIDERE, il est sidéré de voir le nombre de conseillers intercommunaux rollois qui ne sont même pas présents ou excusés à l'assemblée intercommunale; il est déçu de cet état de fait car l'argent en jeu est celui des contribuables. Heureusement la commission des finances est très pointue. Il espère voir les membres rollois tous présents à la séance de fin juin.

M. Schatzmann tient à adoucir le portrait un peu noir de ces assemblées des associations interrégionales, relève que des discussions y ont lieu, qui ont notamment incité le comité de direction d'ENJEU à organiser une réunion avec les différents syndicats. ENJEU étant encore très jeune, il y a une certaine mise en place à faire.

M. Hay trouve que le processus choisi au sujet des repas est dangereux, c'est à dire que c'est une décision de l'exécutif délégué en l'occurrence, les assemblées n'ayant pas été consultées, et juridiquement il est difficile d'attaquer cette décision, qu'il trouve scandaleuse. On s'est habitué à force de perfusions à ce que les crèches soient aussi facturées en fonction du revenu des parents et on s'est habitué au principe que plus on est riche plus on paie, mais là il trouve que symboliquement ce n'est pas normal; le coût de la saucisse est le même pour tous. Les parents qui gagnent beaucoup travaillent certainement beaucoup aussi et n'ont pas forcément le temps de préparer un pic-nic pour leurs enfants. On va trop loin et la municipalité de Rolle doit intervenir pour revoir cette décision qu'il trouve invraisemblable.

Mme Fries est choquée par les propos de son préopinant car des gens à petits revenus peuvent aussi être de gros travailleurs. Elle estime que la facturation selon le revenu est tout à fait logique. La première crèche créée à Rolle en 1998 a toujours fonctionné sur ce principe.

M. Deruaz rappelle que 2 séances en arrière il a déposé une motion et il ne peut que constater qu'elle était importante, que le Conseil a eu raison de le suivre et de l'accepter. Les associations intercommunales ne paient pas d'impôts, donc quand elles dépensent plus que ce qu'elles avaient prévu, elles remettent la facture aux communes qui sont obligées de payer. Par rapport à ENJEU il y a un autre souci, c'est que les représentants du comité directeur ne sont pas élus mais désignés par leur propre municipalité, ce qui est contraire à la loi sur les communes, aux statuts d'ENJEU et à tout ce qui va avec. La Cour des comptes pourrait une fois s'intéresser à ce type d'associations dans lesquelles les gens impliqués n'ont pas de comptes à rendre ni n'ont de budget à tenir et n'ont aucune raison d'être consciencieux. Il est vrai qu'il s'agit-là d'une nouvelle association et il espère qu'elle apprendra rapidement de ses erreurs.

Mme Dévaud Praz est choquée par le prix des repas en fonction du revenu et trouve que les quantités ne sont pas suffisantes, souvent les enfants en redemandent. Peut-être faudrait-il voir cela de plus près.

11. Propositions individuelles et divers.

M. Hay a remarqué avec joie que le marché de Rolle a pris une place ensoleillée sous les tilleuls, mais il trouve qu'en comparaison avec d'autres, il n'est guère fréquenté. Il demande à la Municipalité si elle a envisagé des mesures pour lui assurer un certain dynamisme, sachant que le vendredi matin peu de personnes peuvent s'y rendre.

Mme Choulat Pugnale joue la transparence et informe que le soir précédent M. Hay a transmis toute une liste de solutions pour faire vivre le marché, solutions auxquelles la Municipalité avait d'ailleurs déjà pensé. Il s'agit pour l'instant d'un marché où l'on trouve essentiellement de la nourriture à cause du manque de place de l'ancien emplacement mais désormais installé à la place des Tilleuls, il pourra



Conseil Communal de Rolle

effectivement être développé et la Municipalité va s'y employer. Le changement d'horaire en fin de journée a été évoqué, et sera discuté avec les marchands.

Mme Weber Mayerat est contente de ces nouvelles et elle évoque le marché des Grottes à Genève qui a débuté tout petit il y a quelques années avec des produits bio, marché qui connaît un succès énorme et où les gens se retrouvent à l'heure de l'apéritif après le travail lorsqu'ils ont le temps de s'arrêter.

M. Bréchon pense que ce n'est pas à la Municipalité de gérer le marché et on pourrait s'inspirer du modèle «glandois» pour lequel la municipalité a délégué des compétences à une personne en charge motivée et qui dispose de temps.

M. Ansermoz, qui est allé au port voir l'avancement des travaux, a des soucis quant aux places de parc dont le port aura besoin avec les nouveaux usagers. Avant ce n'était pas brillant mais dès juillet ce sera totalement saturé. Par ailleurs le centre ville sera dans un futur proche à nouveau en travaux dans la zone de la place du Marché, ceci durant deux ans, avec forcément une diminution des places de parc disponibles. Quant à la Débridée, ses clients monopoliseront beaucoup de places de parc. Le problème des parkings à Rolle doit vraiment être traité à présent et des solutions provisoires doivent être trouvées.

Mme Choulat Pugnale revient sur le sujet d'une personne déléguée à la question du Marché car elle a été approchée par une marchande ravie du nouvel emplacement qui prendra prochainement contact avec elle. Cette dame pourrait être une excellente déléguée qui a beaucoup d'idées et qui connaît de nombreux autres marchands. Elle poursuit par la question des parkings qui est un vrai problème, et rappelle qu'un parking souterrain sous le Jardin anglais avait été évoqué, devisé à 11 millions, mais la situation ne serait pas optimale. Le parking souterrain du projet Buttes-Jardins est très attendu et des places pourront être créées au fur et à mesure mais elle est consciente qu'il s'agit là d'un vrai problème qui pose bien des soucis. Pour ce qui est du Port, il était noté dans le préavis que le Jardin anglais viendrait tout de suite après le Port, avec effectivement 30 places supplémentaires.

M. Roland avait émis, lors du dernier conseil, des souhaits quant au projet Schenk, souhaits qui étaient de reposer des gabarits juste avant de procéder au référendum et de garantir un financement équitable entre les opposants et les tenants du projet. Ces souhaits ayant été émis durant les propositions individuelles ils ne sont pas contraignants pour la Municipalité, mais il aimerait savoir si elle va y donner suite ou les enterrer.

Mme Tecon précise que ces souhaits ont été pris comme tels et qu'ils ne demandent pas de réponse. Par contre, une Municipalité responsable écoute et entend les souhaits et autant que faire se peut les respecte, ce qui sera fait avec ceux-ci. La procédure est en cours d'officialisation, la réponse officielle du préfet pour les dates du référendum se fait toujours attendre et aucune précision ne peut pour l'instant être donnée quant à ces souhaits et leur réalisation. Concernant les parkings, dont l'évocation revient souvent, elle répète que la Municipalité y travaille et rend les conseillers conscients du fait que c'est compliqué, très onéreux et que ça dépend de nombreux intervenants. La démarche est de toute façon perpétuellement en cours. Même à Buttes-Jardins on n'a aucune possibilité de contraindre les promoteurs à faire démarrer le projet. Le PPA du Château a démarré suite aux exigences du Canton pour les travaux de la Grand Rue, il y a déjà longtemps. Le PPA du Château n'est pas une priorité pour la Municipalité et il fait partie d'un ensemble de thématiques avec par exemple l'implantation d'une éventuelle Grande salle, le Château et ses affectations. Faut-il prendre tous ces points conjointement ou séparément?

M. Deruaz intervient au sujet de la communication N° 4 de la Municipalité qui concerne la commission culturelle et les 700 ans de la commune. Il est ravi que la commission culturelle se remette en route et espère qu'elle n'oubliera pas qu'elle a vocation à continuité et qu'elle ne doit pas mettre son focus uniquement sur cette manifestation. Ce type de commission a plutôt vocation à travailler sur le moyen terme. Il souligne que ce sera peut-être le dernier anniversaire à fêter au niveau de la commune actuelle, si on se projette dans la fusion. On pourrait associer à cette fête diverses institutions et entreprises qui ont fait le tissu économique rollois, comme l'entreprise Roch ou Schenk ou le tissu social et éducatif, comme le Rosey ou Le Courtil, ou le tissu industriel comme autour de la gare de Rolle; beaucoup de gens de Rolle, Tartegnin ou Essertines ont fréquenté la zone pilote dirigée par James Rochat et ces éléments devraient être redonnés pour les gens présents alors, ou pour ceux qui ont rejoint la commune



Conseil Communal de Rolle

depuis. Ce serait porteur aussi bien à Rolle que dans les villages alentour. Cela fait quelques années qu'il est membre de la Commission de gestion de la coopérative d'habitation et il y a remplacé le dernier représentant des entreprises rolloises qui ont des parts depuis le début de la coopérative car c'était aussi pour y loger leurs employés. Cela fait partie des points importants de l'histoire rolloise.

Mme Weber Mayerat avait, en septembre 2016, émis le souhait d'organiser un débat contradictoire relatif au gaz de schiste et à son exploitation. Elle aimerait savoir ce qu'il en est de ce souhait car elle estime vraiment important que la population puisse être informée de façon factuelle pour se faire un avis objectif, sachant que les SI de Genève, Lausanne et Vevey ont des parts de manière directe ou indirecte dans la compagnie Petrosvibri qui a effectué des forages à Noville et qui ont donc un intérêt à leur exploitation. Le Lac Léman représente notre eau potable et nous avons le droit d'être informés de la nocivité ou non de ces forages. Elle enjoint donc la Municipalité à organiser un débat, le sujet étant vraiment de première importance.

Mme Tecon, qui n'a pas oublié cette demande, avait pensé lorsqu'elle a vu le programme des films verts que le débat aurait pu être organisé dans le cadre de cette manifestation. Elle suggère à Mme Weber de prendre en charge l'organisation d'un tel débat, surtout dans le contexte des Films verts.

Mme Weber, qui y avait pensé également, ne l'a pas fait pour privilégier la réponse de la Municipalité, mais un film traitant du sujet a été présenté lors du festival 2016. Elle convient que c'est un sujet difficile.

M. Deruaz avait cru comprendre que M. Echenard avait informé que la commune de Rolle avait délégué ses compétences en matière d'eau potable et il se demande s'il ne faudrait pas présenter la présente demande auprès du Conseil intercommunal du SIDERE, si les enjeux et les risques sont liés à l'extraction de l'eau potable.

M. Echenard, qui a le lendemain une séance du Conseil de direction du SIDERE, va se faire le relais de cette demande, et pourquoi ne pas organiser une conférence lors du prochain conseil intercommunal qui se déroulera le 22 juin à Vinzel. A propos de l'AIER, la commune de Rolle qui représente presque 70% des coûts, n'a pas la majorité au Conseil de direction et comme il y a de gros projets qui pointent avec un méga projet de régionalisation, il communique la date de la prochaine séance du Conseil intercommunal de l'AIER qui sera le 18 mai à 18h00, en espérant que de nombreux conseillers s'y présenteront.

Le Président clôt la séance à 21h37.

Au nom du Conseil communal

Arthur PETIT
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

